



Antifreeze MPG

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 26-8-2011 Date de révision: 22-10-2020 Remplace la fiche: 10-11-2016 version: 2.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial du produit : Antifreeze MPG
Code du produit : 88000C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Catégorie fonction ou usage : Agents antigel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031
msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
PROPYLENE GLYCOL	(N° CAS) 57-55-6 (N° CE) 200-338-0	30 – 50	Non classé
2-éthyle hexanoate de sodium	(N° CAS) 19766-89-3 (N° CE) 243-283-8	1 – 2,5	Repr. 2, H361d

Antifreeze MPG

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Après contact avec la peau	: Jeep Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, sable sec ou mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques.
-------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Autres informations	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ventiler suffisamment.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique pouvant se produire lors d'opérations de mélange et de transfert. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Produits incompatibles	: Acides forts. Agent oxydant.
Informations sur le stockage en commun	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides.

Antifreeze MPG

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Le produit pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Hygroscopique. Visqueux.
Couleur	: rouge.
Odeur	: légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ca 8,9 50%
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -38 °C
Point d'ébullition	: 170 °C 760 mm Hg
Point d'éclair	: 103 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 20°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1023 g/l 20°C
Solubilité	: à l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

Antifreeze MPG

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

acides et bases. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Antifreeze MPG

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

DL50 orale rat	> 20000 mg/kg
----------------	---------------

DL50 cutanée rat	> 20800 mg/kg
------------------	---------------

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel
--------------------	--------------------------------

2-éthyle hexanoate de sodium (19766-89-3)

DL50 orale rat	2043 mg/kg de poids corporel OECD 401
----------------	---------------------------------------

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD 402
------------------	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)

pH: ca 8,9 50%

Indications complémentaires : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)

pH: ca 8,9 50%

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)

Cancérogénicité : Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	443 mg/kg de poids corporel
---	-----------------------------

2-éthyle hexanoate de sodium (19766-89-3)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≈ 300 mg/kg de poids corporel EPA OTS 795.2600
-----------------------------	--

Antifreeze MPG

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danger par aspiration	: Non classé (Le danger était fondée sur l'évaluation des données sur les composants du produit.)
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: L'administration répétée d'acide 2-éthylhexanoïque (2-EXA) dans le régime alimentaire des rats a entraîné une amélioration du foie et des taux d'enzymes plus élevés. L'administration de 2-EXA à des rates gravides par sonde ou dans l'eau potable a eu des effets tératogènes (malformations congénitales) et retardé le développement postnatal des jeunes. Le 2-EXA a réduit la fertilité des rats femelles. L'injection intrapéritonéale de 2-éthylhexanoate de sodium chez des souris gravides a provoqué des malformations congénitales chez la progéniture.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Général	: Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Antifreeze MPG

CL50 poisson 1	23800 mg/l 96H
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 19000 mg/l ALGAE 72H
CE50 Daphnie 1	> 43500 mg/l 48H

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

CL50 poisson 1	51400 mg/l Pimephales promelas
CL50 poissons 2	51600 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 72h algues 1	19300 mg/l Skeletonema costatum
CE50 72h algues (2)	24200 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
CE50 96h algues (1)	19100 mg/l Skeletonema costatum
CE50 96h algues (2)	19000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

2-éthyle hexanoate de sodium (19766-89-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Oryzias latipes
CE50 Daphnie 1	910 mg/l Daphnia magna
CE50 72h algues 1	49,3 mg/l Desmodesmus subspicatus
LOEC (chronique)	63 mg/l Daphnia magna @21d
NOEC (chronique)	25 mg/l Daphnia magna @21d

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Antifreeze MPG

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Antifreeze MPG

Sol	Aucune donnée disponible.
-----	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Antifreeze MPG

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Antifreeze MPG

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Recycler le produit au maximum.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer en centre de traitement agréé.
Déchets	: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 16 01 15 - antigels autres que ceux visés à la rubrique 16 01 14

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

Antifreeze MPG

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.